

✉ ISSN: 3105-8485 (L) / 3105-8493 (P)

🌐 <https://perspectivesplurielles.net/>



Perspectives PLURIELLES

— Revue scientifique —

ARTS, LETTRES ET LANGUES | SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES



— N°2 - Avril 2026 —

TOME II

Sciences Humaines et Sociales

Éditeur :

UFR Communication et Société
Université Alassane Ouattara
(Côte d'Ivoire)

PERSPECTIVES PLURIELLES

Tome II
(Sciences Humaines et Sociales)

N°2 — Avril 2026

ISSN : 3105-8485 (L) | 3105-8493 (P)

Adresse postale : BP v 18 Bouaké 01

Contact : +225 0757504341

<https://perspectivesplurielles.net/>
revueperspectivesplurielles@gmail.com

RÉFÉRENCIEMENT ET INDEXATION



TOGETHER WE REACH THE GOAL

<https://sjifactor.com/passport.php?id=24999>



Scientific Journal Impact Factor

CERTIFICATE OF INDEXING (SJIF 2026)

This certificate is awarded to

Perspectives Plurielles
(ISSN: 3105-8485 (E) / 3105-8493 (P))

The Journal has been positively evaluated in the SJIF Journals Master List evaluation process
SJIF 2026 = 5.147

SJIF (A division of InnoSpace)



SJIFactor Project



<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/1529502>



<https://portal.issn.org/resource/ISSN-L/3105-8485>

ÉDITORIAL

Ce deuxième numéro de Perspectives Plurielles consacre la dynamique éditoriale amorcée en décembre 2025 et témoigne de la vitalité d'un projet scientifique pluridisciplinaire en pleine expansion. Riche d'un large ensemble de contributions originales, ce numéro réunit des travaux relevant aussi bien du champ des Arts, Lettres et Langues que de celui des Sciences Humaines et Sociales. L'ampleur du volume reçu, la diversité des laboratoires et institutions représentés, ainsi que la qualité soutenue des manuscrits retenus à l'issue d'une évaluation rigoureuse par les pairs, ont conduit le comité de rédaction à structurer la livraison en deux tomes — un choix qui reflète l'identité propre à chaque grand champ tout en préservant l'unité d'un projet résolument intégratif.

Le Tome I rassemble études littéraires et travaux en sciences du langage, mobilisant aussi bien des œuvres canoniques que les langues africaines dans une perspective comparative. Le Tome II déploie un large éventail de problématiques en géographie et aménagement du territoire, sociologie, anthropologie et criminologie, sciences de l'éducation, psychologie et communication, sciences politiques, droit, philosophie, histoire et fait religieux. La diversité des terrains étudiés — Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Mali, Niger, Tchad, Cameroun, Gabon, Togo, République démocratique du Congo et République du Congo — illustre la portée continentale de cette livraison. Plusieurs lignes de force s'y dégagent : résilience environnementale et sociale, inscription du numérique dans les pratiques quotidiennes, transformations urbaines, gouvernance des ressources naturelles, mémoire historique et recompositions identitaires.

Le comité de rédaction adresse sa profonde reconnaissance aux auteurs, aux évaluateurs et au comité scientifique, ainsi qu'à l'UFR Communication et Société de l'Université Alassane Ouattara, partenaire fidèle de cette aventure. Que ce numéro confirme Perspectives Plurielles comme un espace de référence où s'élaborent, en dialogue, des savoirs ouverts sur les sociétés contemporaines et leurs mutations.

Bonne lecture.

Le Comité de rédaction

COMITÉ DE RÉDACTION

Directeur de Publication :

M. Konan Thiery St Urbain YEBOUE, Maître de Conférences

Secrétariat de rédaction

Dr (MC) KANGA Kouakou Hermann
Michel, Université Alassane Ouattara

Dr (MC) YOMAN N'goh Koffi Michael,
Université Alassane Ouattara

Dr KOUAMÉ Koaténin, Université
Alassane Ouattara

Dr KONAN Aya Suzanne, Université
Alassane Ouattara

Dr AKABLAH Tchoumou Léopold,
Université Alassane Ouattara

Dr Kouamé Alain SARAKA, Université
Alassane Ouattara

Dr Kanhoun Baudelaire KOUAME,
Université Alassane Ouattara

Dr Kouakou Camille GOLI, Université
Alassane Ouattara

Comité Scientifique et de Lecture :

Prof. Lazare Marcelin POAME,
Université Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire ;

Prof. Doh Ludovic FIÉ, Université
Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire ;

Prof. Pierre KAMDEM, Université de
Poitiers, France ;

Prof. Joseph P. ASSI-KAUDJHIS,
Université Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire ;

Prof. (Dir. Rech.) Kouadio Raphaël
OURA, Université Alassane Ouattara-
CRD, Côte d'Ivoire ;

Prof. Atta Jacob BRINDOUMI,
Université Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire ;

Prof. SOW Ndioro, Université Gaston
Berger, Sénégal ;

Prof. Fabio VITI, Université Aix-
Marseille, France ;

Prof. François LAMBOTTE, Université
Catholique de Louvain, Belgique

Prof. Konan Arsène KANGA, Université
Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire ;

Prof. Kacou GOA, Université Félix
Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire ;

Prof. Yao Jean-Aimé ASSUE, Université
Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

Prof. Eveno Emmanuel, Université
Toulouse Jean-Jaurès, France ;

Prof. Kouakou Désiré M'BRAH,
Université Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire.

Prof. Göbel Christof, Universidad
Autónoma Metropolitana de Mexico,
Mexique ;

Dr (MC) Kouassi Ernest YAO, Université
Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Côte
d'Ivoire ;

Dr (MC) Jean Joël BAHY, Université
Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire ;

Dr (MC) Dhédé Paul Éric KOUAMÉ,
Université Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire ;

Dr (MC) Yao Jean Julius KOFFI,
Université Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire ;

Dr (MC) Adjoua Pamela N'GUESSAN,
Université Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire ;

Dr (MC) Abiba DIARRASSOUBA,
Université Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire ;

Dr (MC) Koffi Syntor KONAN,
Université Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire ;

Dr (MC) Ehua Manzan Monique BEIRA,
Université Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire ;

Dr (MC) Konan Hubert KOUADIO,
Université Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire.

Sommaire

Géographie, environnement et aménagement du territoire

AKABLAH Tchoumou Léopold

1. Extraction du kaolin à Bingerville (Côte d'Ivoire) : entre résilience et enjeux de durabilité1-14

AHOSSIN Rodrigue, OUSSOU Cossi Brice, WOKOU Guy et YABI Ibouaïma

2. Contraintes du développement de l'agrumiculture (orange) : alternatives de résilience du système agricole dans la commune de Za-Kpota au Sud-Bénin15-34

Yao Dieudonné KOUASSI, Saï Pou SOUMAHORO et Soungari FOFANA

3. Influence du redressement pluviométrique récent sur le rendement de l'igname (*Dioscorea* spp.) dans la sous-préfecture de Dabakala (Nord de la Côte d'Ivoire).....35-50

KOUAMÉ Kouassi Christophe et BAZOUMANA Diarrassouba

4. Gestion des déchets dans le paysage urbain de Vavoua (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire) : défis actuels et perspectives d'avenir51-65

TUO Yessonguigna Léa épse KONAN et SILUÉ Pébanagnan David

5. Rôle du barrage hydro-agricole de Nouplé dans la durabilité des ressources aquatiques : cas du département de Korhogo66-79

Mory SIBY, Hamadoun TRAORE et Charles SAMAKE

6. Les taxis-tricycles : un nouveau mode de transport aux effets mitigés dans la commune urbaine de Kati (Mali)80-97

Ibra FAYE, El Hadji Balla DIEYE, Henri Marcel SECK, François Ngor SENE, Djiby YADE et Insa DIATTA

7. Influence des fluctuations climatiques et hydrologiques sur les transformations environnementales dans les Niayes (Sénégal).....98-116

Boni Romulus BIAOU et Hervé A. KOMBIENI

8. Déterminants démographiques de l'accessibilité physique des établissements scolaires aux élèves handicapés à Parakou (Bénin)117-133

Alla Kouadio Jean Parfait, Bassa Koffi Jean-Claude et Alla Della André

9. Production de bois-énergie à Dimbokro (Côte d'Ivoire) : vulnérabilités écologiques, impacts sanitaires et perspectives de durabilité.....134-148

Insa DIATTA, Tidiane SANÉ, Ibra FAYE et François Ngor SÈNE

10. Dynamique de l'occupation des sols en pays balant (Moyenne-Casamance, Sénégal) dans un contexte de variabilité pluviométrique.....149-168

Achille Roger TAPÉ, N'zué Pauline YAO épse SOMA et Marc Koffi KOFFI

11. Disponibilité foncière et viabilité du maraîchage dans l'espace périurbain à Bouaké (Centre de la Côte d'Ivoire).....169-178

Konan Norbert KOFFI, Anicet Renaud GNANKOUEN, Affoué Sonya ALLA et Couado Amanda GOH

12. Les déterminants de l'étalement de la ville de Boundiali dans un contexte de planification urbaine179-194

Fatogoma YÉO

13. Dynamique démographique et accès aux établissements primaires publics à Abobo (Nord d'Abidjan).....195-210

Kafilatou T. SOUBEROU, Irène S. Samson KOSSOU, Dodzi ADAHA, Tranquillin YADOLETON, E. Orens HOUDEGBE, A. Quinette TCHINTCHIN, B. Baudelaire DASSOU, Isabelle DAGA et Euloge OGOUWALÉ

14. Analyse de la résilience sociale des communautés aux inondations dans les communes de Bonou, Cotonou et Malanville au Bénin211-228

Marina Lyonel MALOUONO-LIVANGOU et Joseph Edmé SOUAMY-LEGRAND

15. Urbanisation et îlot de chaleur urbain à Djambala (République du Congo) : analyse de l'occupation du sol par télédétection sur la période 2000-2024229-243

Charles Aimé KOUASSI et Bébé KAMBIRÉ

16. Analyse physico-chimique et biologique de la pollution des eaux de la lagune Ébrié à Abobo-Doumé (Abidjan, Côte d'Ivoire)244-259

Irène Sèmédéton Samson KOSSOU, Kafilatou T. SOUBEROU, Adéréwa Aronian Maximenne AMONTCHA, Pocoun Damè KOMBIENOU et Euloge OGOUWALE

17. Typologie des espaces verts et perceptions sur leur contribution dans l'atténuation des inondations à Cotonou (Bénin, Afrique de l'Ouest).....260-278

Théophile 2e Jumeau KABRÉ, Songanaba ROUAMBA et Amadou OUEDRAOGO

18. Disparités spatiales des conséquences sanitaires de la consommation alimentaire des ménages à Ouagadougou279-297

Agnès VISSOH et Akibou AKINDELE

19. Relation entre les paramètres climatiques (température, humidité et pluviométrie) et l'incidence de la méningite dans la zone sanitaire Tanguiéta-Matéri-Cobly (Bénin, Afrique de l'Ouest)298-319

Sylvain Roger BONKOUNGOU

20. Approvisionnement en eau potable à Koudougou (Région de Nando – Burkina Faso) : état des lieux et stratégies pour une gestion efficiente.....320-337

Enoch Attougré KOFFI et André Della ALLA

21. Analyse et cartographie du risque paludisme en milieu urbain : cas d'Abobo (Abidjan).....338-356

Kouamé Frédéric N'DRI

22. Fiscalité sur les intrants zootecniques et insertion socio-économique des jeunes ruraux : analyse de l'impact de la TVA dans la sous-préfecture de Bouaké (Côte d'Ivoire)357-374

SORO Souleymane, ZOGBO Zady Edouard et KONE Basoma

23. Analyse de l'implication des femmes dans la production et transformation du manioc dans les sous-préfectures de Yamoussoukro et Lolobo (Côte d'Ivoire).....375-391

Fasséry KONATÉ et Kouadio Joseph KRA

24. Analyse de la répartition spatiale des structures de police publique dans la lutte contre l'insécurité urbaine à Korhogo au Nord de la Côte d'Ivoire.....392-406

Sociologie, agro-sociologie, anthropologie, criminologie et ethnologie

TAGRO Marcelle-Josée épouse NASSA, N'GUESSAN N'Dah Konan Prince Romaric et DROH De Bloganqueaux Soho Rusticot	
25. L'inclusion sociale à l'épreuve du renouvellement urbain : production de l'espace et justice spatiale à Abidjan.....	407-424
Kouassi Angenor YAO et Kouamé Franck YAO	
26. Impact culturel et perceptions des populations d'Attinguié au programme « PEJEDEC 3 » : cas du sous-projet « THIMO » dans la sous-préfecture d'Anyama	425-435
KOUAKOU Bah Jean-Pierre, FANNY Navouon, ASSI Aka Bah Laurice et OLATAYO Olatundé Ludovic	
27. Perceptions populaires liées aux méthodes contraceptives chez les communautés baoulé et malinké dans la commune de Bouaké (Côte d'Ivoire)	436-451
Mandjin Adama SOULAMA et Félicité BIHOUN	
28. Le baptême chez les Ciranba : rituel de nomination, identité et inscription sociale	452-472
Ibrahim HAROUNA OUSMANE et Amadou OUMAROU	
29. Du terrorisme à la géocriminalité : stratégie du groupe « Lakurawa » dans la région de Dosso (Niger)	473-483
M'Bra N'Goran Marie-Joseph YAO, Dimi Théodore DOUDOU et Brou Ghislain KOUADIO	
30. Analyse des déterminants du refus de l'installation du centre de prélèvement de la COVID-19 à Yopougon-Toits-Rouges (Abidjan, Côte d'Ivoire).....	484-500
Assamoi Omer YAPI	
31. Insertion socio-économique des jeunes citadins gwa ruralisés et conflits fonciers à Alépé.....	501-521
Robert Lorimer ZOUKPÉ	
32. Facteurs sociaux de la fragilisation des règles de succession à l'autorité royale : le cas du royaume de Sakassou (Côte d'Ivoire).....	522-537
Brou Gbalou David KOUASSI	
33. Intégration interrelationnelle et configurations urbaines de l'expérience migratoire au Canada : comparaison Montréal–Sudbury.....	538-550
Aristophane A. SOUKOSSI, Ingrid Sonya ADJOVI et Guy Sourou NOUATIN	
34. Caractérisation des acteurs de la chaîne de la mobilisation des ressources financières pour le développement rural au Nord Bénin.....	551-570
Sciences de l'éducation et psychologie / Communication	
Moulin Aymar MBINA YEMBI	
35. Rôle de la sécurité psychologique dans la relation entre inclusion organisationnelle et bien-être lié à la déconnexion psychologique des salariés.....	571-583
Abakar Mahamat HASSABALLAH et Saibou Christine VALDA	
36. Éducation environnementale et comportements écologiques des élèves à N'Djamena.....	584-597

Mamadou SALL, Mame Diarra CAMARA, Mamadou DIENG et Séga GUEYE	
37. Les technologies de l'information et de la communication comme alternative au déficit expérimental dans l'enseignement des sciences physiques au Sénégal	598-611
Aboubekr THIAM, Alhoudourou A. MAIGA, Abibou DIOP, Alassane DIOP et Richard HOTTE	
38. Jeux sérieux éducatifs et ancrage socioculturel africain : le projet AMI à Kalani au Nord du Mali.....	612-627
Placide MENGOUA	
39. Work centrality, self-efficacy and social loafing among university support staff in Cameroon: a mediation analysis	628-641
Djirekar Thierry MEDA	
40. Épreuves psychologiques dans le processus de gestion du changement organisationnel chez le personnel d'une société d'État : cas de la Société des Aéroports du Faso (SAF)	642-658
Ulrich Ariel YEKE PENDI	
41. L'influence de la drépanocytose sur les capacités de mémorisation chez l'enfant âgé de 4 à 5 ans.....	659-677
AHMAT Abdoulaye Bichara	
42. Gestion de la discipline et lutte contre la violence estudiantine au campus universitaire d'Ardep Djournal de N'Djamena	678-700
Sékou SAVADOGO, Léonce RAMDE, Harouna DERRA et François SAWADOGO	
43. Évaluation du niveau d'entretien des manuels scolaires du cycle primaire au Burkina Faso.....	701-716
Roger KABATA MULUNDU	
44. Éducation environnementale dans les médias audiovisuels de Kinshasa	717-732
Assagaye AGAISSA et Fassouma YAHOUZA AMADOU	
45. L'utilité de la carte dans l'enseignement-apprentissage de la géographie au Niger : cas du lycée Amadou Kouran Daga de Zinder.....	733-750
Inagnibomoua Kader KANE et Rosamour Gassien Aymar TSAMBA-NDZEDY-MOUGHOA	
46. La vie du couple à l'ère du numérique au Gabon : qu'en est-il du lien conjugal ?	751-765
Sciences politiques, droit et philosophie / Histoire et religion	
BOTTY Bi Naga Landry	
47. Les démocraties contemporaines à l'épreuve des réseaux sociaux.....	766-779
Cédric Gouama Sidbeniwend COMPAORÉ	
48. La société contre la peur : relecture rousseauiste de la résilience politique en contexte de crise sociale	780-793
Pauline Vanessa NTSAME MINTSA ép. ZUE ESSANGUI	
49. Transformations numériques en Afrique : réflexion juridique sur les mutations contemporaines du droit pénal à partir du cas gabonais	794-810
Amani Stéphane N'GUESSAN	
50. Droits civils et politiques en période électorale : enjeux et défis pour l'Afrique	811-829

Cyrille Aymard BEKONO	
51. L'Afrique subsaharienne et la Chine : des trajectoires de développement différenciées vers une relation idyllique	830-848
ANZIAN Mlan Kouakou Pierre	
52. La médiation numérique de la foi chrétienne : entre opportunités d'évangélisation et défis éthiques	849-864
Seybou DJIBO	
53. La guerre des courants islamiques au Niger	865-887
Kouadio Jean DIBY et Zroh Grâce Fetana DEMAIN	
54. De la résistance à l'administration de Biankouma de 1895 à 1920	888-903
Sié François KOUAKAN	
55. Transformation socio-culturelle au Sudan à l'épreuve des migrations (XIe-XVIe siècle).....	904-914
Mathieu SITIONON	
56. L'Institut biblique de Yamoussoukro, matrice du leadership évangélique (1965-1995) : analyse des parcours pastoraux et de la pluralité des formes de ministère en Côte d'Ivoire.....	915-931
Mamadou Mariame DIALLO	
57. Difficultés d'abolition et conséquences socioculturelles de l'esclavage et de la traite négrière en Ségambie (1905-2025)	932-946
BAKAYOKO Djakaridja	
58. La bataille politique en Côte d'Ivoire après la mort de Félix Houphouët-Boigny : 1993-1995.....	947-962
KOUADIO Yao Clément et ANGU Bléou Sylvain	
59. Querelles entre le PDCI-RDA et les forces para politiques en Côte d'Ivoire (1958-1970) : une analyse historique	963-978

QUERELLES ENTRE LE PDCI-RDA ET LES FORCES PARA POLITIQUES EN CÔTE D'IVOIRE (1958-1970) : UNE ANALYSE HISTORIQUE

CONFLICTS BETWEEN THE PDCI-RDA AND PARA-POLITICAL FORCES IN CÔTE D'IVOIRE (1958-1970): A
HISTORICAL ANALYSIS

KOUADIO Yao Clément

Docteur en Histoire contemporaine, Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo, République de Côte d'Ivoire
E-mail : clementkyao@gmail.com

ANGU Bléou Sylvain

Docteur en Histoire contemporaine, Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo, République de Côte d'Ivoire
E-mail : sylvainangu3000@gmail.com

Résumé : L'année 1960 marque une étape importante dans l'évolution politique de la Côte d'Ivoire. Cette date est le point d'achèvement de la lutte anticoloniale engagée par le mouvement RDA et son président Félix Houphouët-Boigny. En effet, en dépit des contradictions nées du vote de la communauté franco-africaine en septembre 1958, le 7 août 1960 voit l'accession du pays à la souveraineté nationale et internationale. Mais les opposants à cette réforme ne décolèrent toujours pas. Ils considèrent la cérémonie du 7 août comme une farce, préférant une indépendance dite « réelle ». Cette divergence politique dans l'appréciation de l'indépendance du 7 août déclenche un conflit entre le parti unique et des organisations indépendantistes, majoritairement de gauche qui, entre-temps, se sont muées dans la clandestinité. Pour ces dernières, le PDCI-RDA a dévié de l'idéal anticolonialiste de départ. Cette opposition animera les rapports entre ces groupements para politiques et le parti unique qui tente de les neutraliser par divers moyens. Cette politique du RDA permet la pacification du climat politique avec la disparition de ces mouvements clandestins à l'orée 1970. Cette étude vise à analyser les divergences idéologiques entre le PDCI-RDA et les mouvements politiques clandestins de la Côte d'Ivoire de 1958 à 1970. Pour cette étude, nous avons eu recours à une variété de documentation bibliographique : les sources imprimées, notamment les publications officielles, les discours et interviews des leaders indépendantistes, les articles de revues et de journaux ont constitué l'essentiel des sources consultées, complétées par des entretiens oraux avec des témoins de l'époque.

Mots-clés : PDCI-RDA ; Côte d'Ivoire ; monolithisme ; histoire politique ; marxisme africain.

Abstract: The year 1960 marks a significant stage in the political evolution of Côte d'Ivoire. This date represents the culmination of the anti-colonial struggle led by the RDA movement and its president, Félix Houphouët-Boigny. Despite the contradictions arising from the vote on the Franco-African Community in September 1958, August 7, 1960 witnessed the country's accession to national and international sovereignty. However, opponents of this reform remained dissatisfied. They regarded the August 7 ceremony as a sham, advocating instead for what they called "real" independence. This political divergence triggered a conflict between the single ruling party and independence-oriented organizations, mostly left-wing, which had by then gone underground. For these groups, the PDCI-RDA had deviated from its original anti-colonial ideals. This opposition shaped the relationship between these para-political groups and the ruling party, which sought to neutralize them through various means. This RDA policy eventually led to the pacification of the political climate, with the disappearance of these clandestine movements by the early 1970s. This study aims to analyze the ideological divergences between the PDCI-RDA and clandestine political movements in Côte d'Ivoire from 1958 to 1970, relying on printed sources, archives and oral testimonies of the period's witnesses.

Keywords : PDCI-RDA; Côte d'Ivoire; monolithism; political history; African Marxism.

Introduction

Par décision du 10 mars 1893, les établissements d'Assinie, de Dabou et autres sont transformés en colonie française d'exploitation. Mais après plus de cinquante ans d'occupation, et face aux nombreux bouleversements intervenus dans le monde, la question de la liberté des peuples de l'Afrique noire francophone sous occupation française devient une préoccupation qui cristallise les opinions au sein des organisations engagées dans l'anticolonialisme français.

En Côte d'Ivoire particulièrement, cette question est au cœur de la polémique entre la section ivoirienne du RDA et des jeunes universitaires et autres intellectuels majoritairement de gauche. La fin des assises de la JRDACI (Jeunesse du Rassemblement Démocratique Africain, section ivoirienne) en mars 1959 en Côte d'Ivoire montre bien que la question de l'indépendance est véritablement problématique. Un extrait du manifeste à la fin de ces travaux lu par Ernest Boka est formel :

La vraie liberté de notre pays commencera le jour où, affranchi des servitudes de l'incompétence, nous pourrons assurer nous-mêmes les lourdes tâches des responsabilités accrues. Autorité, réalisme, confiance et austérité sont des éléments de base de la politique à suivre qui ne saurait souffrir aucun retard.

Et dans une déclaration citée par Marcel Amondji, Félix Houphouët-Boigny de faire la part des choses en précisant que « *la mystique de la fraternité* » selon lui s'oppose à la « *mystique de l'indépendance* » (M. Amondji, 1984, p. 165). Ces deux positions à propos de l'indépendance sont-elles contradictoires ? Vont-elles évoluer ?

Cette étude est une contribution scientifique visant à analyser les dissensions idéologiques et politiques entre le PDCI-RDA et les forces para politiques clandestines de la Côte d'Ivoire de 1958 à 1970. Il s'agira de relever ces deux visions idéologiques et politiques divergentes avant l'indépendance, puis de montrer que la proclamation de l'indépendance en 1960 a, en partie, radicalisé les contradictions idéologiques entre ces deux acteurs, et cela jusqu'en 1970, date de la suspension des activités politiques des organisations engagées dans les revendications indépendantistes. En tenant compte de ces objectifs, nous allons montrer dans quelle mesure les positions idéologiques du PDCI-RDA sur l'indépendance ont déterminé le destin des forces para politiques clandestines de 1958 à 1970. En d'autres termes, il s'agira de répondre aux préoccupations suivantes : le RDA de Félix Houphouët-Boigny était-il réellement contre l'indépendance de la Côte d'Ivoire ? Quelle était la position du président du RDA à propos de l'indépendance réclamée par les forces para politiques indépendantistes ? Comment les différentes positions vont-elles évoluer pour parvenir à la proclamation de l'indépendance ? Après cette proclamation, les positions entre le parti unique et les forces para politiques vont-elles converger ?

L'enquête a mobilisé un corpus pluriel associant sources imprimées, archives institutionnelles et sources orales. Une critique adaptée à chaque type de source a été appliquée. La documentation bibliographique, composée de travaux scientifiques et d'ouvrages, nous a permis une analyse critique des informations recoupées et confrontées pour enrichir ce travail et répondre ainsi à la problématique soulevée. Quant à la collecte des sources orales, nous avons ciblé les militants des forces politiques clandestines indépendantistes de l'époque et certains de leurs partisans. Ceux de Félix Houphouët-Boigny, considérés comme des anti-indépendantistes, n'ont pas été négligés. Après avoir ciblé prioritairement ces deux groupes de témoins, des documents-guides contenant des questions leur ont été remis pour recueillir leur témoignage dans la perspective d'un entretien privé. Cette pratique permet à l'enquêté de s'exprimer librement et laisse surtout la possibilité d'aborder aisément les questions sensibles liées à notre thème. Les données de nos enquêtes ont été recoupées avec les autres sources. Le recours à ces dernières nous a permis de faire face aux difficultés rencontrées lors de nos enquêtes orales. Pour mieux appréhender le thème, nous l'articulons autour de deux grands centres d'intérêt : le premier axe traite des contradictions entre les forces para politiques et le RDA sur la question de l'indépendance de la Côte d'Ivoire avant 1960 ; la deuxième partie met en relief la proclamation de l'indépendance et l'évolution politique conflictuelle entre ces deux forces.

1. Côte d'Ivoire, polémique autour de l'indépendance après le référendum de septembre 1958

Au début de l'année 1958, l'agitation politique préoccupe l'ensemble des leaders politiques ivoiriens. Après le référendum de septembre 1958 approuvant la communauté franco-africaine par les Ivoiriens, cette agitation politique gagne de l'ampleur. Les positions entre les camps dits indépendantistes et ceux considérés comme opposés à l'indépendance se radicalisent.

1.1. L'opposition du PDCI-RDA face aux mouvements indépendantistes ou le refus du confédéralisme

En 1958, l'un des thèmes qui divisent les leaders de l'Afrique et particulièrement ceux de la Côte d'Ivoire porte sur les positions liées à l'indépendance. Après l'arrivée de de Gaulle au pouvoir en France, selon J. N. Loucou, « *Félix Houphouët-Boigny réunit tous les élus africains à Paris, dans le cadre du front commun d'action africaine pour déterminer les positions que les Africains désiraient voir figurer dans la nouvelle constitution* » (J. Loucou, 2012, p. 307).

En dépit de cette volonté de recherche de l'unité affichée par le leader du RDA, la situation ne semblait pas évoluer dans le sens souhaité. « *Mot d'ordre d'indépendance immédiate. Nous décidons de prendre toutes les mesures*

nécessaires pour mobiliser les masses africaines autour de ce mot d'ordre », déclaraient des dirigeants du PRA le 27 juillet 1958 (L. Gbagbo, 1983, p. 23).

Les positions semblaient donc tranchées entre indépendantistes africains et l'organisation RDA à propos de la nouvelle constitution que propose de Gaulle dans le cadre des nouveaux rapports entre la France et les TOM. Même au sein du RDA, des positions similaires s'étaient également dégagées. Ainsi, deux positions s'affrontaient sur l'opportunité ou non de la communauté franco-africaine. Ces deux positions divergentes entre les indépendantistes africains et le RDA d'une part, et entre les courants au sein du RDA d'autre part, étaient visibles parmi les militants de la Côte d'Ivoire. Pour André Kouassi Kouakou, tout comme la loi-cadre de juin 1956, la communauté franco-africaine ne change rien. Il le signifie en ces termes :

La communauté franco-africaine ne permettait pas aux Africains de s'affranchir de la colonisation, bien au contraire, elle favorisait une sorte d'assimilation (...). Cette réforme, c'est l'empire colonial qui changeait de nom : de 1893 à 1946, on l'appelait l'empire colonial français ; de 1946 à 1958, on l'a appelé l'Union française et à partir de 1958, de Gaulle propose la communauté franco-africaine. C'est en fait le même empire colonial français, rien ne change fondamentalement.

Cette proposition de de Gaulle est donc combattue par les forces para politiques de gauche en Côte d'Ivoire composées majoritairement de jeunes, d'universitaires et d'intellectuels. Mais le référendum organisé en Afrique noire pour départager les différentes positions voit la victoire des partisans du « oui » qui soutiennent la mise en place de la communauté. Cette victoire est vue par les indépendantistes africains et ivoiriens en particulier comme un soutien apporté par Félix Houphouët-Boigny au colonialisme français, préférant ainsi la poursuite de la colonisation. Le RDA et Félix Houphouët-Boigny étaient-ils réellement opposés à l'indépendance de l'Afrique noire française et particulièrement de la Côte d'Ivoire ? A priori les forces indépendantistes confirment cette opposition en s'appuyant sur des déclarations de Félix Houphouët-Boigny et de plusieurs de ses partisans. Laurent Gbagbo rapporte ci-dessous l'un des propos du leader du RDA sur cette question :

Une mystique d'indépendance parcourt et secoue notre monde contemporain, vous le savez. À cette mystique d'indépendance qui n'est pas toujours constructive, nous préférons la mystique de la fraternité.

Marcel Auguste Denise, alors secrétaire général du PDCI-RDA, emboîte le pas à son leader dans des termes beaucoup plus précis : « *La Côte d'Ivoire a renoncé volontairement aux rêveries illusives de l'indépendance* ». Ces déclarations des leaders du RDA depuis la loi-cadre de 1956 sont-elles des aveux politiques contre l'indépendance ? En analysant ces positions et les différents congrès du RDA, nous pouvons affirmer que ce mouvement était plutôt en faveur d'une forme

d'indépendance et non d'une opposition radicale à l'indépendance. En effet, concernant les liens constitutionnels entre la métropole et ses colonies, le RDA proposait la constitution d'un ensemble de type fédéral qui concilierait l'indépendance et le maintien de liens solides avec la France. Il milite alors en faveur d'une fédération associant directement et sans intermédiaire chacun des territoires pris individuellement à la France.

Pour Patrice Adam Yeboua, les indépendantistes étaient dans une dynamique propagandiste : *« c'était de la propagande, les gens cherchaient à noyer Félix Houphouët-Boigny et le PDCI-RDA, Senghor et ses amis tenaient à dénigrer le RDA. Ils avaient un agenda caché, sinon, le mouvement défendait une forme d'autonomie que les autres n'appréciaient pas »*.

Mais quelles positions défendaient ces « autres » évoqués par Patrice Adam Yeboua, de sorte à susciter une haine aussi viscérale contre le RDA de Félix Houphouët-Boigny et l'option qu'il avait choisie ? Siradiou Diallo répond à cette préoccupation en ces termes : *« je comprends que Senghor tienne à la formule confédérale pour la simple raison qu'elle assure la prédominance du Sénégal en AOF. Mais moi je considère que c'est la folie »* (S. Diallo, 1993, p. 178).

Ainsi la rivalité entre le président du RDA et les forces para politiques en général et particulièrement Léopold Sédar Senghor est en grande partie à l'origine des positions défendues sur les perspectives d'évolutions politiques de l'Afrique noire francophone avant et après le vote de la communauté franco-africaine. Si l'option territorialiste ou fédéraliste est celle que défendait le RDA, quelle est alors l'option choisie par ces indépendantistes ? Ils voulaient des fédérations primaires (regroupement des territoires de l'AOF et de l'AEF) qui formeraient une confédération avec la France. Et Siradiou Diallo de confirmer cette option indépendantiste défendue par les organisations politiques de gauche d'Afrique noire :

Les membres du PRA, principal rival du RDA (...), ne réclament plus seulement la création d'exécutifs fédéraux à Dakar pour l'AOF et à Brazzaville pour l'AEF. Ils veulent désormais obtenir rapidement l'indépendance pour les territoires d'Outre-mer. Et ces derniers, s'ils le désirent, constitueront par la suite avec la France une confédération chargée de la gestion des affaires communes. (S. Diallo, 1993, p. 172)

Ces deux positions sur les perspectives d'évolutions politiques de l'Afrique noire francophone constituaient les thèmes de propagande entre partisans du confédéralisme et ceux du territorialisme après 1958. La radicalisation va-t-elle perdurer ?

1.2. L'ambiguïté de la communauté franco-africaine et l'évolution des positions vers la proclamation de l'indépendance

En Côte d'Ivoire, la volonté d'indépendance des jeunes, des universitaires et des intellectuels se manifeste à travers le bureau exécutif sorti du congrès de la JRDACI. À la fin des travaux de ce congrès, le manifeste du mouvement lu par Ernest Boka achève de convaincre de la détermination de ces jeunes à mener une lutte indépendantiste :

La vraie liberté de notre pays commencera le jour où, totalement affranchi des servitudes de l'incompétence, nous pourrons assurer nous-mêmes les lourdes tâches des responsabilités accrues. Autorité, réalisme, confiance et austérité sont les éléments de base de la politique à suivre qui ne saurait souffrir aucun retard.

Parallèlement à toute cette agitation politico-idéologique, le président du RDA s'entend avec certains territoires de l'ancienne AOF pour créer, le 29 mai 1959 à Abidjan, le Conseil de l'Entente. Les promoteurs de cette structure sont la Côte d'Ivoire, le Dahomey (actuel Bénin), le Niger et la Haute-Volta (actuel Burkina Faso). Ils assurent qu'elle se situe dans le cadre de la Constitution de la Ve République française qui prévoyait que les États membres de la Communauté existent « soit groupés ou non entre eux ». Dans son allocution à l'ouverture de la réunion du Conseil de l'Entente, Houphouët-Boigny a expliqué les motivations qui sous-tendent la création de cette structure :

Il s'agit de déterminer une politique commune dans des domaines qui n'ont pas à être remaniés chaque année, comme par exemple la fonction publique, la justice ou le régime du travail, et de prendre en commun chaque année un certain nombre de décisions qui rendront effective l'union douanière.

Cette explication peut justifier en partie le bien-fondé de la naissance du Conseil de l'Entente. Mais elle ne peut exclusivement être retenue comme facteur explicatif. Elle peut alors être soumise à quelques observations. En effet, la naissance de cette structure intervient dans un contexte où les revendications indépendantistes ne faisaient que prendre de l'ampleur. Les syndicalistes, les jeunes, les intellectuels exilés en Guinée et certains au PDCI-RDA demandaient que soit prise l'indépendance de la Côte d'Ivoire. Cette période est également marquée en Afrique noire française par les revendications du Sénégal et du Soudan (actuel Mali) groupés en une fédération dite du Mali. Dans ce contexte, le président du RDA, accroché à son idée de communauté avec la France, est de plus en plus isolé. Au vu d'un tel contexte, les raisons données par Houphouët étaient-elles les seules à même d'expliquer la naissance du Conseil de l'Entente ? En réalité, cette structure visait à lutter contre la montée des revendications indépendantistes qui ne faiblissaient pas. Mais cette détermination des quatre du Conseil de l'Entente à ne défendre que la Communauté va évoluer dans le sens de l'indépendance.

Il y a d'abord l'effet des revendications des partisans de l'indépendance depuis les premières réformes coloniales. Certes, le président Houphouët ne croit pas que les indépendantistes aient influencé l'évolution de l'Afrique noire vers les ouvertures constitutionnelles qui ont abouti aux indépendances des années 1960. Dans une déclaration faite au stade Géo André d'Abidjan, il indique :

L'évolution qui va se produire n'est pas tant le résultat des agitations enregistrées ici et là, que l'effet des analyses responsables présentées au Général de Gaulle par les représentants authentiques de l'Afrique. La vérité veut que je vous dise que ce qui a guidé le plus le Général de Gaulle dans les décisions qu'il a prises en faveur des territoires d'Outre-mer, c'est davantage les sentiments exprimés par les représentants qualifiés des territoires d'Outre-mer.

Et pourtant, le témoignage du Général de Gaulle est tout autre :

Une grande partie des éléments évolués, qu'endoctrinaient plus ou moins les surenchères totalitaires, rêvaient que l'affranchissement fût non pas le terme d'une évolution, mais une défaite infligée par les colonisés à leur colonisateur. D'indépendance, ils ne voulaient que celle-là.

Ce témoignage, qui exprime un certain embarras de la France face aux revendications de l'opinion indépendantiste, n'a-t-il pas guidé de Gaulle dans ses prises de décisions ? Pour Auguste Daubrey, cela ne fait aucun doute. L'opinion de gauche a influencé les partisans de la Communauté franco-africaine. Il indique en ces termes : « *la gauche a effrayé aussi la France et cela a permis à Houphouët de dire : attention ! Les jeunes que j'ai fait former là, vous voyez, ils sont derrière moi, ils bouillonnent beaucoup. Si vous ne m'aidez pas, je pourrais être débordé un jour. Il y avait donc une pression politique* ».

Par ailleurs, certaines dispositions de la Constitution de la Ve République française à propos de la même Communauté contribuent à la rendre de plus en plus fragile. Pour preuve, sitôt le référendum terminé, certains pays dont le Soudan français (actuel Mali) et le Sénégal réclament leur indépendance en décembre 1959, comme le prévoyait l'article 86 de la loi fondamentale. Pourtant, malgré cette revendication, ils affirment leur volonté de demeurer toujours dans la Communauté. Or, aucune clause de la Constitution ne l'avait prévu. Quelle contradiction ! Surtout que certaines compétences dites « communes » relevaient encore des autorités françaises. Cette situation tend à dégrader le climat moral et politique au sein de la Communauté franco-africaine. C'est pourquoi, au début de l'année 1960, pour la sauver de cette fragilité, les autorités de la Métropole initient une autre forme dite « Communauté rénovée », tout aussi éphémère. En effet, la dynamique enclenchée par le Sénégal et le Soudan français après le référendum commence à faire école.

À cette situation, il faut ajouter l'autodétermination proclamée pour l'Algérie dès octobre 1959 sous la forme de transfert de compétence. Un autre précédent, non des moindres, mérite d'être évoqué : celui créé par l'île de Madagascar. Dès avril

1959, le président du conseil de gouvernement de Tananarive avait demandé l'accord de la Métropole pour se faire élire président de la République malgache. Et pourtant, la Constitution ne supposait qu'un président unique de la Communauté, celui de la France.

Toute cette situation isole davantage les partisans de la Communauté. Elle marque le signal de sa désagrégation en chaîne. « *Un passage et un moyen vers l'indépendance* », avait déclaré Léopold Sédar Senghor. Mais cela fera-t-il évoluer les positions au sein du Conseil de l'Entente ?

Au sein des membres de ce Conseil, des points de divergences commencent à se faire sentir. Mais, par des déclarations, les 4 pays membres tentent de présenter une unité d'action. La rencontre qu'ils tiennent avec le Général de Gaulle en février 1960 à Paris leur donne cette occasion. Au sortir de cette réunion, chaque membre tente de rassurer. D'abord une déclaration commune : « *totale identité de vue entre nous quatre* ». Cette déclaration veut-elle insinuer désormais la fin des divergences ? Sur quoi portaient-elles alors ? Les déclarations individuelles pour clarifier les positions de chaque État membre permettent d'affirmer qu'il y avait effectivement des divergences au sein de cette structure. Elles portaient sur les perspectives d'évolution politique des 4 pays membres dans un contexte mondial et africain dominé par la nouvelle donne créée par la situation ambiguë de la Communauté franco-africaine. Maurice Yaméogo de la Haute-Volta (actuel Burkina Faso) tente de démentir à travers sa déclaration : « *on a parlé d'un départ de la Haute-Volta du Conseil de l'Entente. Jamais je n'ai dit que la Haute-Volta se retirerait* ». Dans une autre déclaration, Félix Houphouët-Boigny de la Côte d'Ivoire tente de rassurer :

Le Conseil de l'Entente n'est nullement embarrassé par l'évolution de la situation actuelle. C'est dans le calme que nous l'envisageons et dans un esprit de confiance mutuelle. Nous sommes dans le Conseil de l'Entente, mais nous sommes aussi dans la Communauté (...). Nous, du Conseil de l'Entente, nous ferons tout notre possible pour harmoniser nos relations avec les autres États.

Mais pourquoi autant de déclarations s'il n'y a pas de « feu dans la demeure » ? Dans ce cas, pourquoi vouloir rassurer une opinion qui, a posteriori, n'en avait pas besoin ? En fait, les divergences étaient visibles et les déclarations ci-dessus mentionnées sont le témoignage vivant de cette situation au sein du Conseil de l'Entente. Ces divergences de vues qui portent sur les perspectives d'évolution de la Communauté existent d'abord entre les quatre pays de l'Entente et les autres États membres de la Communauté, et ensuite au sein même des 4 membres du Conseil de l'Entente. A priori, le Conseil de l'Entente était isolé selon le témoignage de Charles Nokan : « *tout le monde voulait l'indépendance. Houphouët seul avait encore foi en la Communauté. Il faisait tout pour contenir la volonté d'indépendance des autres pays du Conseil de l'Entente. À un moment donné, ça s'est imposé à lui* ».

Effectivement, les nombreuses rencontres initiées par les 4 pays de l'Entente permettent de faire bouger les lignes et de prendre en compte la situation qu'imposent ces moments d'évolution irréversibles vers les indépendances. Après la 4e réunion tenue à Bobo-Dioulasso, Hamani Diori, président en exercice, confirme cette évolution : « *les 4 États du Conseil de l'Entente sont d'accord sur les perspectives d'évolution* ». Est-ce la victoire d'un courant du Conseil sur un autre ?

Au total, les pays du Conseil de l'Entente décident de s'inscrire dans la nouvelle dynamique en dépit de l'amertume de certains de ses membres. Le message porté au Général de Gaulle est favorablement accueilli par ce dernier. Les négociations entreprises à cet effet par les 4 pays du Conseil de l'Entente aboutissent à la proclamation des indépendances en 1960. Celle de la Côte d'Ivoire eut lieu le 7 août 1960 au palais de l'Assemblée nationale. Comment réagit l'opinion de gauche face à cette indépendance ?

2. Une indépendance au cœur des divergences entre le Parti unique et les forces para politiques clandestines

Malgré la proclamation de l'indépendance le 7 août 1960, les mouvements para politiques, désormais dans la clandestinité, ne décolèrent toujours pas. Ils continuent de dénoncer l'attitude du PDCI-RDA.

2.1. Des revendications toujours indépendantistes

En 1960, après la mise en place du monolithisme politique, les forces para politiques, majoritairement de gauche et diversifiées, sont rentrées dans la clandestinité. Et selon plusieurs sources, après 1960, les revendications de ces forces clandestines n'ont pas évolué. L'indépendance réelle qu'elles revendiquaient depuis les premières réformes coloniales n'a pas été obtenue, en dépit, disent ces opposants de gauche, de la proclamation du 7 août 1960. Ces forces estimaient que l'indépendance de 1960 ne répondait pas aux exigences d'une indépendance réelle. Ce n'était donc pas celle qu'elles espéraient. Par conséquent, elles ne considèrent pas la Côte d'Ivoire indépendante après le 7 août 1960. Elles considèrent les nouvelles autorités comme des « valets » à la solde de l'impérialisme français. Angèle Gnonsoa explique pourquoi l'indépendance proclamée ne répondait pas à leur attente : « *nous voyons déjà dans l'analyse que cette indépendance n'était pas réelle. On ne connaissait pas les accords souterrains qu'on a découverts plus tard (...). On ne voyait pas bien clair dans cette indépendance. Elle ne nous apparaissait pas réelle et la suite des évènements nous a donné raison* ». Évoquant cette même indépendance proclamée par Félix Houphouët-Boigny, Auguste Daubrey est incisif :

En réalité, nos revendications n'ont pas évolué malgré la proclamation du 7 août 1960. Nous n'avons pas obtenu l'indépendance réelle et la souveraineté. Nous n'avons pas obtenu le principe que nous soyons les

premiers bénéficiaires des richesses de notre pays. Ces différents points n'ont pas été obtenus. Les multinationales sont venues s'installer, elles donnent des miettes, elles exploitent le pays.

Plus encore sceptique est ce témoignage d'André Kouassi Kouakou. Selon lui, il n'y a pas eu d'indépendance le 7 août 1960. Il le signifie ainsi :

En 1960, il y a eu la proclamation formelle de l'indépendance, c'est tout. L'indépendance suppose ce qu'on appelle le droit de disposer de soi-même, le droit de prendre soi-même son destin en main. C'est ça l'indépendance. Or en 1960 (...), les mécanismes d'administration de la colonie sont restés intacts. La proclamation de l'indépendance signifiait seulement le noircissement du personnel dirigeant de la colonie.

Ces différents témoignages permettent de comprendre la perception de ces forces clandestines de l'indépendance. Celle obtenue par la Côte d'Ivoire en 1960 est donc unanimement dénoncée par les forces para politiques clandestines. Selon ces témoignages, c'est une indépendance factice. En analysant ces positions, on se croirait à la situation de la Côte d'Ivoire d'avant 1960. Mais ces témoignages n'ont-ils pas d'insuffisances ? En effet, le point de vue d'Angèle Gnonsoa contient des faiblesses. Il laisse entrevoir des limites dans les revendications de la gauche après la proclamation de l'indépendance, si bien qu'on se demande si ces mouvements de gauche étaient en panne d'innovation. Comment des militants dont la formation idéologique ne souffrait d'aucune appréhension peuvent fonder leur revendication sur des soupçons ? Les accords de coopération entre les pays du Conseil de l'Entente et la Métropole dans le cadre des transferts des compétences eurent lieu le lundi 24 avril 1961. Les différents courants clandestins n'ont-ils pas eu copie de ces accords de coopération publiés par les journaux de l'époque ? Pourquoi certains militants dont Angèle Gnonsoa fondent-ils alors leur argumentation sur des soupçons, dès lors que les textes existaient avec des faiblesses ? Ne serait-il pas mieux indiqué de s'appuyer sur l'existant pour faire ressortir ses faiblesses afin de soutenir efficacement la contestation indépendantiste ? La logique scientifique n'était-elle pas à ce prix ? Les propos tenus par André Kouassi Kouakou reflètent mieux cette logique. Son témoignage s'appuie sur les lacunes de ces accords de coopération dans le domaine monétaire. Le domaine de la monnaie n'a pas été résolu par ces accords malgré la proclamation du 7 août 1960 :

On parle d'indépendance, cela suppose une souveraineté monétaire. Notre indépendance n'a pas impliqué cela. Le Franc des Colonies Françaises d'Afrique (le Franc CFA) a été créé pour soutenir la monnaie française (...). À partir de 1960, le Franc CFA est rebaptisé le Franc de la Communauté Financière Africaine (CFA). Mais rien n'a changé. Le compte d'opération de ce Franc reste toujours en France. Même dans le conseil d'administration de la BCEAO qui gère ce Franc, la France a droit de veto. Pour nous, il n'y a pas d'indépendance.

À travers ces différents témoignages, on comprend la conception de la gauche de l'indépendance. Celle obtenue par la Côte d'Ivoire le 7 août 1960 est

unanimentement dénoncée par cette gauche clandestine. C'est une indépendance factice selon ces mêmes témoignages. En écoutant ces différentes positions, on pense au statu quo politique de la Côte d'Ivoire coloniale. Ces critiques sont-elles fondées ? Ne sont-elles pas trop évasives, à la limite idéalistes ? En effet, les insuffisances de l'indépendance du 7 août 1960 évoquées dans ces entretiens sont réelles. Mais rejeter systématiquement l'option de ce 7 août semble de la propagande idéologique. En réalité, des aspects de cette indépendance reflètent de moins en moins la souveraineté tant réclamée par l'opinion de gauche depuis des lustres. Francis Wodié est plus précis sur ces insuffisances :

C'était l'indépendance à la fois politique et économique. Voyant le cas de la Côte d'Ivoire, nous estimions que le pays était trop dépendant de l'extérieur, notamment sur ces deux plans (...). Le capitalisme ivoirien reposait donc essentiellement, voire exclusivement, sur les investissements étrangers, auxquels il fallait consentir des avantages économiques, tout à fait contraires, selon nous, à la souveraineté et au développement des richesses nationales. Quant à l'assistance technique française, elle était importante quantitativement autant que qualitativement, et elle occupait indûment des secteurs importants de la vie politique et administrative. (F. Wodié, 1996, p. 80-81)

Cette présence française que dénonçaient les forces clandestines est également évoquée par Albert Mabileau. Celui-ci confirme la présence française en Côte d'Ivoire malgré l'indépendance proclamée le 7 août 1960. Il note à cet effet :

L'évolution constitutionnelle consécutive à l'indépendance correspond à un désir de prendre du champ vis-à-vis de l'influence étrangère. Mais ce ne sont là que déclarations de principe, et la succession galopante des textes constitutionnels laisse percer un triple jeu d'influence étrangère (...). La responsabilité des ministres devant le président de la République dans les Constitutions décolonisées, en particulier celle de la Côte d'Ivoire, est analogue à la situation des ministres français devant le Général de Gaulle. (A. Mabileau, 1967, p. 39)

C'est dire que, dans l'immédiat, le système n'a véritablement pas changé. C'est sans nul doute ce qui fonde en partie les critiques de ces forces para politiques clandestines, à l'image de la situation caricaturée par André Kouassi Kouakou en ces termes : « *le président remplace le gouverneur de la colonie. Le préfet remplace le commandant de cercle et le sous-préfet remplace le chef de subdivision (...). En fait, c'est le même vin qu'on a transvasé dans un nouveau bocal* ».

Au total, malgré l'accession de la Côte d'Ivoire à la souveraineté nationale et internationale, le pays, selon l'opinion de gauche, restait encore dépendant de la métropole française. Mais les revendications indépendantistes de ces forces para politiques clandestines vont-elles laisser le Parti unique indifférent ? La volonté de ce parti de pacifier le climat politique post-indépendant ne va-t-elle pas avoir raison de ces organisations indépendantistes ?

2.2. Le déclin des forces para politiques clandestines et la fin des agitations indépendantistes

L'instauration de la pensée unique et la proclamation de l'indépendance le 7 août 1960 n'ont pas réussi à maintenir un climat politique apaisé en Côte d'Ivoire. En effet, face au Parti unique, une agitation clandestine dénonçait régulièrement l'indépendance et l'orientation politique des nouvelles autorités. Toutefois, à la veille de l'année 1970, les forces para politiques clandestines, sous l'effet de facteurs multiples, étaient dans l'incertitude. Mais comment des courants politiques clandestins créés et acquis majoritairement à la cause des jeunes et des intellectuels peuvent-ils devenir quasi impopulaires en moins d'une décennie ? De tous les témoignages recueillis, on retient que plusieurs raisons ont entraîné la paralysie de toutes les forces clandestines majoritairement de tendance marxiste-léniniste.

D'abord, certains éléments de ces mouvements, mus par des ambitions personnelles, ont préféré les promotions à la lutte idéologique qui, selon eux, avait commencé à comporter des risques. « *Houphouët-Boigny avait une chemise de couleur rouge où il y avait la liste de tous les membres du MIL. J'étais vingt-sixième sur cette liste* », nous confiait Bernard Houlaï Tiabas. Cette situation a rendu certains militants très vulnérables, voire fébriles. Ajoutées à cela, des pressions suscitées par des manœuvres politiques du parti unique, la situation devenait de plus en plus intenable pour la cohésion de tout le mouvement. Sur cette question, des témoignages ont été recueillis. Charles Nokan révèle à ce propos :

Houphouët-Boigny, par la promotion de certains des nôtres, parvenait à nous déstabiliser, à nous diviser. Apete Kouassi fit les frais de ces manœuvres. Il était un ami. Quand il a été nommé ministre, il est venu me donner l'information puisque lui et moi appartenions à une organisation clandestine dont j'étais le responsable. Je lui ai dit que c'était déjà trop tard. Si c'était avant ta nomination, j'aurais donné mon opinion, mais là, tu l'as déjà accepté.

Cette situation, selon ces témoignages, va progressivement conduire toutes les organisations para politiques clandestines vers la suspension et même leur disparition, et par la même occasion la fin de toute l'agitation indépendantiste clandestine. Pour Bernard Houlaï Tiabas, « *le MIL a été suspendu en 1971* ». Et André Kouassi Kouakou de renchérir les propos de Bernard Houlaï Tiabas : « *le MIL et le PAI ont curieusement disparu au même moment* ».

En somme, tous ces témoignages indiquent la grande incertitude que traversaient les forces clandestines de gauche à l'orée 1970. Qu'il s'agisse de suspension ou de disparition, tout le mouvement dans l'ensemble ne semblait plus mobiliser. En réalité, ces témoignages ne représentent qu'un aspect des facteurs qui ont entraîné ces forces dans cette situation. Ces témoignages ne peuvent donc pas, exclusivement, expliquer cette déconvenue de ces mouvements para politiques. En effet, dans les institutions du Parti unique, les cellules animées clandestinement par

certaines universitaires ont été décapitées quelques années après l'indépendance. Elles sont donc désormais de vieux souvenirs. Patrice Adam Yeboua résume la fin de ces cellules en ces termes : « *après avoir décapité la JRDACI, Houphouët a recruté de nouveaux jeunes en 1966* ». Ainsi, après 1966, la quasi-totalité des cellules clandestines au sein du parti unique étaient toutes hors d'état de nuire. Désormais, les autres forces clandestines hors du parti unique se voient très exposées. Elles sont alors susceptibles de subir le même sort que celui des cellules évoquées plus haut. Certains membres de ces groupements para politiques, au vu de cette situation, proposent alors la suspension des activités tel qu'expliqué par un membre du MIL :

On a estimé que, dans le cadre de l'application du concept de l'« entréisme », tous ceux qui finissaient leurs études, membres de notre groupe, ne devaient pas rejeter les promotions. Ils devaient rentrer dans le système et de l'intérieur faire évoluer nos idées. La section ivoirienne du MIL étant dirigée par Harris Memel Foté, ce dernier attira notre attention sur le dysfonctionnement de ce concept qui, selon lui, ne portait pas les résultats escomptés. En effet, au lieu de pourrir le fruit de l'intérieur, c'est plutôt le fruit qui engraisait ceux qui étaient déjà dans le système (...). Il nous recommandait alors de lui faire parvenir la liste de ceux qui rentraient. Konan Jacques, qui devait remettre la liste à Memel, lui fit savoir à son arrivée à Abidjan qu'il avait perdu le sac dans lequel se trouvait la liste. En réalité, la liste s'est retrouvée à la présidence de la République (...). C'est comme ça que Memel, vu ces dysfonctionnements, a suggéré la suspension au risque de tous se retrouver en prison.

Ce témoignage peut compléter les autres facteurs ayant conduit les forces clandestines de gauche vers la suspension. Toutefois, il n'est qu'un complément d'information visant à expliquer les raisons de la contre-performance des forces para politiques à cette date. Ce témoignage ne peut alors à lui seul expliquer cette suspension. Par ailleurs, nous avons déjà montré que ces forces, sous l'effet de facteurs multiples, étaient devenues impopulaires, désuètes. L'incertitude planait depuis quelques années sur l'avenir de ces mouvements marxistes-léninistes. Les propos de Bernard Houlaï Tiabas, selon lesquels le dysfonctionnement de l'entréisme faisait courir des risques aux membres du mouvement, ne sont certes pas à rejeter, mais ils restent toujours insuffisants pour expliquer la suspension ou la disparition des courants clandestins de gauche en 1970. Cette disparition doit en outre être située dans un cadre plus vaste. En effet, des observations et non des moindres peuvent également nous orienter et nous permettre d'envisager une autre explication afin de parvenir à saisir tout le contour de cette disparition. Cette léthargie des courants clandestins n'est-elle pas le signe de l'échec de l'idéologie politique véhiculée par ces forces para politiques marxistes-léninistes ? Cela, à notre avis, soulève la question de l'impopularité ou de l'inadaptation de cette doctrine défendue par ces organisations qui avait fini par avoir raison d'elles. Hyacinthe Leroux résume la lutte de ces forces à la veille de l'année 1970 : « *vers*

la disparition de notre mouvement, la gauche se limitait à des individus. Or quand tu es isolé de cette façon, pour organiser un combat, ce n'est pas facile ». Ces mouvements étaient-ils mal organisés ? Étaient-ils inefficaces ? Pourquoi prospéraient-ils difficilement dans le temps ? André Kouassi Kouakou donne une autre explication à cette difficile évolution de ces mouvements clandestins de gauche : *« l'expérience des groupes typiquement marxistes-léninistes s'imposait difficilement à la population. Il y a fréquemment des ruptures sur des bases idéologiques. C'est d'ailleurs ce qui fonde la pluralité de ces courants idéologiques »*. Ce témoignage indexe l'idéologie marxiste-léniniste sur laquelle s'appuyaient ces courants clandestins. Elle ne semblait donc pas adaptée à la réalité des populations ivoiriennes. Leur réadaptation ne s'imposait-elle pas pour faire ressurgir la gauche ?

Conclusion

Cette étude nous a permis de faire une évaluation historique de l'évolution politique de la Côte d'Ivoire de 1958 à 1970. Au terme de cette contribution, nous retenons qu'avant l'indépendance de la Côte d'Ivoire, des organisations, majoritairement de gauche, ont contesté l'orientation idéologique du PDCI-RDA sur les perspectives d'évolution politique du pays. Ainsi, après le vote de la communauté franco-africaine en septembre 1958, l'opinion de gauche ne cessait de dénoncer l'orientation politique du PDCI-RDA, accusé d'être anti-indépendantiste.

Toutefois, la proclamation de l'indépendance en 1960 n'a pas réussi à calmer l'ardeur et la fronde indépendantiste d'avant 1960. Dès lors, la pacification politique attendue après la cérémonie du 7 août 1960 n'a véritablement pas eu lieu. Les revendications et autres agitations pour une indépendance dite réelle se sont toujours exprimées à travers des cellules et mouvements politiques clandestins, et cela jusqu'en 1970. Cette date a vu la suspension et/ou la disparition de la quasi-totalité des forces clandestines de gauche engagées dans les revendications depuis l'indépendance. Des facteurs variés ont été à l'origine de l'essoufflement et de la débâcle de ces mouvements clandestins. Les purges au sein du Parti unique ont visiblement exposé ces forces clandestines à la dynamique de pacification du climat politique débutée en 1962. En outre, des dysfonctionnements constatés dans l'évolution de ces forces para politiques et des thèmes de propagande progressivement inadaptés au peuple de Côte d'Ivoire face à l'évolution de la politique du parti unique sont également à retenir dans l'explication de cette débâcle des organisations clandestines en 1970.

En revanche, la création des syndicats socio-professionnels et la réadaptation des thèmes de propagande au contexte africain et particulièrement ivoirien n'étaient-elles pas des gages pour un nouveau réveil de la gauche après 1970 ?

Sources et bibliographie

1. Sources orales

Le tableau ci-dessous présente les noms, prénoms, date et lieu de naissance, cursus syndical et politique ainsi que les coordonnées des entretiens des personnes interrogées dans le cadre de la collecte des informations.

Tableau 1 : Liste des informateurs

Nom et prénoms	Date et lieu de naissance	Cursus syndical et politique	Date et lieu de l'entretien
Adam Yeboua Patrice	11 novembre 1942 à Tanda	Ancien secrétaire régional de la JRDACI. Ancien prisonnier politique en 1963.	Mardi 22 mars 2016, à sa résidence à Treichville
Daubrey Auguste	1er janvier 1930 à Troko (S/P Sago)	Ancien militant de la jeunesse communiste en France. Ancien responsable du PAI en Côte d'Ivoire.	29 avril 2016, à sa résidence à Cocody, 11 h 15 à 13 h 35
Gnonsoa Angèle	1946 à Gbétitapia	Ancienne militante des forces de gauche en Côte d'Ivoire.	20 août 2010, à sa résidence de la Riviera Golf, 9 h 45 à 12 h 24
Kouakou André Kouassi	15 août 1945 à Didiévi	Ancien militant du PAI et du MIL. Ancien universitaire engagé dans la gauche ivoirienne.	21 août 2016, à sa résidence de Bingerville, 10 h 05 à 12 h 56
Leroux Hyacinthe	1944 à Grand-Bassam	Ancien militant des forces clandestines de gauche.	Entretien du 15 juillet 2016 à Abidjan
Nokan Charles (Konan Kakou Charles)	10 octobre 1936 à Yamoussoukro	Écrivain et militant politique. Responsable d'une organisation clandestine.	27 août 2017, à sa résidence de Cocody-Lycée technique, 16 h 10 à 17 h 31
Tiabas Bernard Houlaï	1944 à Daloa	Ancien membre du MIL (Mouvement Ivoirien de Libération).	Entretien du 12 juin 2016 à Abidjan

Source : Données recueillies par les auteurs, 2010-2017.

2. Références bibliographiques

- ALLIALI Camille, 2008, *Disciple d'Houphouët-Boigny*, Abidjan, IPCC, 232 p.
- AMONDJI Marcel, 1984, *Félix Houphouët-Boigny et la Côte d'Ivoire : l'envers d'une légende*, Paris, Karthala, 227 p.
- GBAGBO Laurent, 1983, *Côte d'Ivoire : pour une alternative démocratique*, Paris, L'Harmattan, 178 p.
- GRAH MEL Frédéric, 2003, *Félix Houphouët-Boigny : le fulgurant destin d'une jeune proie (?-1960)*, Abidjan, Édition CERAP, 869 p.
- LOUCOU Jean-Noël, 2012, *La Côte d'Ivoire coloniale (1893-1960)*, Abidjan, CERAP et Édition FHB, 365 p.

MABILEAU Albert, 1967, *Décolonisation et régime politique en Afrique noire*, Paris, A. Colin, 276 p.

SIRADIOU Diallo, 1993, *Houphouët-Boigny, le médecin, le planteur et le ministre (1900-1960)*, Paris, Collection Destin, 190 p.

WODIÉ Francis, 1996, *Institutions politiques et droit constitutionnel en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Presses universitaires de la Côte d'Ivoire, 685 p.